

Modalités de demande d'entrée en lycée pour les candidats scolarisés dans une autre académie, par le CNED ou dans un lycée de l'AEFE

Les élèves scolarisés dans une autre académie ou à l'étranger dans un lycée de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), ainsi que les élèves suivant les cours du CNED (Centre national d'enseignement à distance), qui souhaitent intégrer un établissement de l'académie de Lyon suivent les mêmes procédures que les candidats de l'académie.

De plus, les chefs d'établissement d'origine se réfèrent aux modalités spécifiques ci-dessous, quelle que soit la formation demandée.

1. Saisie des vœux



Les responsables légaux des élèves de 3^e scolarisés dans une autre académie (hors CNED et lycée de l'AEFE) peuvent accéder à l'offre nationale de formation et formuler leur vœux d'affectation (formations et établissements demandés) via le **Téléservice Affectation (ouverture à la consultation le 6 avril – ouverture à la saisie des vœux du 10 au 31 mai 2021)**. Ces vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par le chef d'établissement. Pour avoir accès à ce nouveau service, ils doivent disposer d'un accès Educonnect.

Vous trouverez plus d'information sur le téléservice affectation dans l'annexe 32 – Sitographie – sites internet utiles.

Si les responsables légaux n'ont pas accès au **téléservice affectation**, l'établissement d'origine procède à la saisie des vœux. Les conditions d'accès à Affelnet Lycée pour les établissements sont décrites ci-dessous :

A partir du 25 mai 2021, pour accéder à la saisie des vœux, l'établissement d'origine fait une demande de saisie simplifiée à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-saisiesimple>.

Lors de la 1^{ère} connexion, il est invité à demander l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui sont transmis par courriel (indiquer une adresse mail académique). Cette demande est à effectuer **avant le 10 juin 2021**.

La **fiche préparatoire à l'affectation** (Annexe 4) doit être renseignée pour préparer la saisie. Un exemplaire vierge peut être téléchargé sur le site du SAIO : <http://saio.ac-lyon.fr/spip> > Enseignement secondaire > Documents et supports.

La saisie est intégrale (identité de l'élève, vœux, évaluations), une vigilance particulière est donc demandée.

Le code zone géographique est renseigné par les DSDEN, en conformité avec l'adresse de résidence des responsables légaux de l'élève et sur la base des informations qui leurs sont transmises (voir ci-dessous). Les informations relatives à la carte scolaire sont disponibles sur les sites des DSDEN. Par défaut, le code zone géographique renseigné dans Affelnet pour les élèves non-résidents de l'académie est 00000000.

Tout oubli ou erreur de saisie entraîne la non-prise en compte de la demande.

2. Pièces justificatives et envoi de la demande

Pour les élèves emménageant dans l'académie de Lyon, ou scolarisés hors académie mais domiciliés dans l'académie de Lyon, des justificatifs doivent être retournés à la DSDEN du premier vœu, après saisie de la candidature dans Affelnet Lycée :

- La copie de la fiche préparatoire à l'affectation (Annexe 4)
- Le bordereau récapitulatif de la saisie des vœux signé par les représentants légaux
- Un justificatif de domicile du représentant légal situé dans une zone du ressort de l'académie de Lyon
- Un justificatif de mutation professionnelle lorsque le domicile n'est pas encore connu (le lycée de secteur correspondra à l'adresse professionnelle)
- Un justificatif de droit aux bourses (pour les élèves de 3^e uniquement)
- La copie d'une pièce d'identité

Les différents justificatifs doivent dater de moins de 3 mois. D'autres justificatifs peuvent être, si nécessaire, demandés par la DSDEN.

L'hébergement chez un tiers (autre que le(s) représentant(s) légal(aux) de l'élève) n'est pas une situation donnant lieu à une affectation de droit.

Le dossier complet est transmis par l'établissement d'origine pour **le mardi 1^{er} juin 2021 au plus tard** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du département demandé en premier vœu :

DSDEN de l'AIN DESCO (division des élèves et de la scolarité) 10 rue de la paix – BP 404 01102 Bourg-en-Bresse Cedex	DSDEN de la LOIRE DIVEL (division des élèves) 9 et 11 rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Etienne Cedex 2	DSDEN du Rhône DIVEL (division de la vie de l'élève, de la scolarité et de l'affectation) 21 rue Jaboulay 69309 Lyon Cedex
--	--	--

3. Résultats

Les résultats d'Affelnet Lycée seront publiés le vendredi mardi 29 juin 2021 à partir de 14h.

Les établissements d'origine pourront accéder à la **liste des élèves affectés**, avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour la saisie des vœux, à cette adresse : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/>
Les **résultats individuels** seront également disponibles avec le numéro INE (identifiant national élève) et la date de naissance de l'élève à l'adresse : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultats>.